

251 route d'Orléans 45640 SANDILLON
Tél : 02.38.69.79.99 sia@sandillon.fr

Sandillon, le 03 mars 2023

CONVOCATION DU COMITE SYNDICAL

••••••••••

Messieurs les Membres du Comité

J'ai le plaisir de vous informer que le COMITE SYNDICAL se réunira le :

MERCREDI 23 MARS 2023 A 18 H 30

A la MAIRIE DE SANDILLON

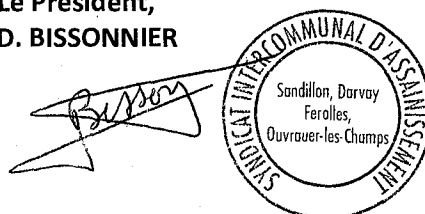
Vous trouverez, en pièces jointes à ce courrier, les documents préparatoires à cette réunion au cours de laquelle nous voterons le **compte administratif 2022** et le **budget 2023**.

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette réunion ou vous faire représenter par un suppléant puisque, pour pouvoir délibérer, le Comité Syndical doit comprendre, outre son président, 4 délégués élus. Je précise, cependant, qu'en présence du titulaire, le suppléant ne vote pas.

L'ordre du jour portera sur les points suivants :

- *Election du secrétaire de séance*
- *Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2023 (DOB)*
- *Point sur le fonctionnement des équipements et installations*
- *Vote du compte de gestion 2022*
- *Vote du compte administratif 2022*
- *Affectation du résultat 2022*
- *Vote des participations des communes pour 2023*
- *Vote du budget primitif 2023*
- *Questions diverses*

**Le Président,
D. BISSONNIER**



NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

COMITE SYNDICAL DU 23 MARS 2023

L'article L2121-12 du CGCT prévoit qu'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération doit être adressée avec la convocation aux membres du Comité Syndical.

Vous trouverez donc ci-après la note de synthèse introductive des affaires à l'ordre du jour de la réunion et sur lesquelles, pour certaines d'entre elles, vous serez appelés à délibérer lors de la prochaine réunion du Comité.

1 - FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION ET DES ÉQUIPEMENTS

M. le Président exposera au Comité les différents travaux d'entretien entrepris pour le fonctionnement des stations d'épuration de Sandillon, d'Ouvrouer les Champs et pour le fonctionnement des 5 postes de refoulement.

2 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

M. le Président donnera lecture du compte de gestion 2022 établi par M. CROIBIER, comptable du Trésor, que le Comité sera appelé à approuver.

3 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif 2022 sera soumis à l'approbation du Comité Syndical sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée (voir pièce jointe).

4 – AFFECTATION DU RESULTAT 2022 DE LA SECTION D'EXPLOITATION

Le Comité Syndical sera appelé à procéder à l'affectation du résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2022 (voir pièce jointe).

5 – PARTICIPATIONS 2023 DES COMMUNES MEMBRES

M. le Président proposera au Comité de voter les participations des communes pour l'année 2023 (voir pièce jointe).

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. le Président donnera lecture du projet de budget 2023 et proposera son adoption au Comité Syndical (voir pièce jointe).

7 – QUESTIONS DIVERSES

Les questions diverses peuvent permettre, à un membre du Comité Syndical qui le souhaite, de soulever une question qui n'aurait pas été prise en compte auparavant.